



REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR (R.O.I)

FC LIGNY

APPLIQUABLE POUR LES CATEGORIES U21 à U6

1. Dispositions générales

Président

Michel BOUCHAT
071/33.23.44

Secrétaire et

CO
Joël MICHAUX
0476/26.28.62

Comité des jeunes

Président :

Michel
LONGUEVILLE
0476/35.26.45

Secrétaire :

Marc Larsille
0476/88.42.98

Trésorier

Jean-Yves
Henrard
0495/55.97.83

Coordinateur

Jeunes

Giovanni
Solimando
0478/80.30.04

Jean-Baptiste
Bertrand
0496/30.52.67

Terrain

Rue du Grand
Central, 39
5140 LIGNY

Art 1.1 : Application du règlement

Le présent règlement est à la disposition de tous les membres et pour les membres mineurs d'âge, de leurs parents ou tuteurs légaux, et est d'application depuis le 1 septembre 2010. Tous les membres, et pour les membres mineurs d'âge leurs parents ou tuteurs légaux, sont réputés en avoir pris connaissance.

Art 1.2 : Responsabilité vis-à-vis des tiers

Sauf dérogation expresse écrite du **Conseil d'Administration du FC Ligny** et/ou du **Comité des jeunes du FC Ligny**, aucun membre du club n'est compétent pour prendre des décisions, poser des actes engageant le club vis-à-vis de tiers, membres ou non-membres du club. Par ailleurs, le club décline toute responsabilité pour tous dommages causés à l'un de ses membres ou à un tiers, du fait de vol, d'actes de malveillance, d'actes de vandalisme, ou autres survenus suite au non-respect du présent règlement. Il décline également toute responsabilité pour tous dommages survenus du fait de force majeure, d'incendie, de grèves et émeutes, d'inondations, ... tels que généralement prévus par les compagnies d'assurance.

Art 1.3 : Assurances

Les dommages corporels survenus à un membre **en ordre de cotisation** dans le cadre de la pratique du football sont couverts par le fonds de solidarité de l'URBSFA à concurrence de la différence entre le plafond INAMI et l'indemnisation par la Mutuelle. Le club ne peut être tenu pour responsable de tels dommages, sauf s'il est démontré qu'ils résultent d'une faute grave de sa part. Il est donc conseillé aux parents de souscrire une assurance complémentaire afin de couvrir les risques éventuels non couverts.



Art 1.4 : Affiliation

En vertu de la réglementation de l'Union Belge de football, tout nouveau joueur voulant s'affilier au **FC LIGNY** devra impérativement remplir un document ad hoc d'affiliation de l'URBSFA ou produire un transfert (blanc) et la preuve qu'il est libre de toute indemnité de formation à payer au club duquel il veut partir.

Art 1.5 : Désaffiliation et transfert

Le joueur désirant quitter le club en fin de saison a le droit de démissionner durant la période indiquée et selon les modalités imposées par l'URBSFA, passé cette période le transfert définitif pourra être accordé par le club si l'indemnité de formation est payée. Un transfert pour une saison pourra également être accordé avec l'accord du **Conseil d'Administration**, du **Comité des jeunes** et du **Coordinateur des jeunes**.

Art 1.6 : Cotisation

Le club fixe le prix de la cotisation (voir feuille en annexe). Toute cotisation versée est considérée comme définitivement acquise au profit du club. **Tous joueurs non en ordre de cotisation ne seront plus alignés et ne pourront plus participer aux entraînements.** Le document de participation financière de la mutuelle pour la pratique du sport ne sera complété que lorsque **la cotisation sera intégralement payée.**

Art 1.7 : Equipements

Le club s'engage à fournir chaussettes et short à tous joueurs **en ordre de cotisation.**

2. Droits et devoirs des joueurs

Art 2.1 : A l'entraînement :

Art 2.1.1 : Le joueur est tenu de participer à tous les entraînements, en cas d'empêchement, il est tenu de prévenir son entraîneur.

Président

Michel BOUCHAT
071/33.23.44

Secrétaire et CQ

Joël MICHAUX
0476/26.28.62

Comité des jeunes

Président :

Michel
LONGUEVILLE
0476/35.26.45

Secrétaire :

Marc Larsille
0476/88.42.98

Trésorier

Jean-Yves
Henrard
0495/55.97.83

Coordinateur Jeunes

Giovanni
Solimando
0478/80.30.04

Jean-Baptiste
Bertrand
0496/30.52.67

Terrain

Rue du Grand
Central, 39
5140 LIGNY



Art 2.1.2 : Le joueur se présentera 15 minutes avant le début de l'entraînement en vue de ne pas le perturber suite à son arrivée tardive

Art 2.1.3 : Le joueur écoute son entraîneur et fait ce qu'il lui demande.

Art 2.1.4 : Le joueur a une tenue correcte à l'entraînement et n'oublie pas de mettre ses jambières.

Art 2.1.5 : Durant l'entraînement, le joueur respecte l'entraîneur et ses coéquipiers et il utilise un vocabulaire correct.

Art 2.1.6 : Le joueur respecte le matériel mis à sa disposition et le range convenablement après l'entraînement.

Art 2.1.7 : Après l'entraînement, le joueur respectera l'environnement et jettera dans une poubelle, bouteilles et autres déchets.

Art 2.1.8 : Après sa douche, le joueur laisse les vestiaires propres pour les suivants.

Art 2.2 : Lors des matchs:

Art 2.2.1 : Le joueur s'il est convoqué est présent que son équipe joue à domicile ou en déplacement.

Art 2.2.2 : Lorsqu'il est réserviste, le joueur reste assis sur le banc et encourage son équipe.

Art 2.2.3 : Le joueur respecte l'adversaire, l'arbitre, les entraîneurs et les supporters avant, pendant et après le match.

Art 2.2.4 : Durant la partie, le joueur n'écoute que son entraîneur.

Art 2.2.5 : A la fin du match, le joueur serre spontanément la main de ses adversaires et de ou des l'arbitre(s).

Art 2.2.6 : Après le match, le joueur respectera l'environnement et jettera à la poubelle, bouteilles et autres déchets.

Art 2.2.7 : Lorsque le joueur quitte le vestiaire, il le laissera propre, qu'il joue à domicile ou en déplacement.

Président

Michel BOUCHAT
071/33.23.44

**Secrétaire et
CQ**

Joël MICHAUX
0476/26.28.62

**Comité des
jeunes**

Président :
Michel
LONGUEVILLE
0476/35.26.45

Secrétaire :
Marc Larsille
0476/88.42.98

Trésorier
Jean-Yves
Henrard
0495/55.97.83

**Coordinateur
Jeunes**

Giovanni
Solimando
0478/80.30.04

Jean-Baptiste
Bertrand
0496/30.52.67

Terrain

Rue du Grand
Central, 39
5140 LIGNY



Art 2.3 : L'esprit d'équipe

Art 2.3.1 : Le joueur fait partie d'un club, il en est l'image envers les autres (adversaires, arbitres, public neutre) et doit montrer que nous sommes un club civilisé. Il doit bannir toute grossièreté et geste déplacé.

Art 2.3.2 : Le football est un sport et non la guerre, le joueur doit tout faire pour éviter d'envenimer les choses.

Art 2.3.3 : Même si le joueur aime gagner, il doit admettre la suprématie de son adversaire

Président

Michel BOUCHAT
071/33.23.44

Secrétaire et

CQ

Joël MICHAUX
0476/26.28.62

Comité des jeunes

Président :

Michel
LONGUEVILLE
0476/35.26.45

Secrétaire :

Marc Larsille
0476/88.42.98

Trésorier

Jean-Yves
Henrard
0495/55.97.83

Coordinateur

Jeunes

Giovanni
Solimando
0478/80.30.04

Jean-Baptiste
Bertrand
0496/30.52.67

Terrain

Rue du Grand
Central, 39
5140 LIGNY

3. Droits et devoirs des parents

Art 3.1 : Les parents ne sont pas des entraîneurs, ils encouragent leur enfant et ses coéquipiers mais ne les dirigent pas.

Art 3.2 : Les parents ne critiquent jamais les joueurs tant de notre équipe que de l'adversaire.

Art 3.3 : Même si l'arbitre prend une mauvaise décision, les parents ne le critiquent pas, c'est un mauvais exemple pour les enfants. Il n'y a pas de match sans arbitre.

Art 3.4 : Autant que faire se peut, les parents accompagnent leur enfant lors des matchs que ce soit à domicile ou en déplacement.

Art 3.5 : Il peut arriver qu'un parent ne soit pas d'accord avec une décision prise par l'entraîneur ou le Coordinateur des jeunes. Tout problème tant sportif qu'extra sportif peut être soumis au **Comité des jeunes**. Celui-ci convoquera les deux parties pour qu'elles présentent le désaccord lors de la réunion mensuelle.



4. Droits et devoirs des responsables du club.

Art 4.1 : Conseil d'Administration:

Art 4.1.1 : Composition : le Conseil d'Administration (C.A) (ainsi dénommé pour éviter la confusion avec le **Comité des jeunes**) est composé du président, du secrétaire-CQ, du trésorier et des administrateurs titulaires d'une carte bleue de membre du comité responsable envers l'**URBSFA** et administrateurs de l'**ASBL FC Ligny**. Sur invitation du président et du **C.A.** sont convoqués à participer aux réunions : le président du comité des jeunes, le coordinateur des jeunes et toute personne dont le **C.A.** souhaite la participation dans un contexte bien précis

Art 4.1.2 : Mission : le Conseil d'Administration est l'organe décisionnel directeur du club, du fait que ses membres sont engagés financièrement envers les tiers ; le **C.A.** délègue des pouvoirs bien précis au **Comité des jeunes**, tels que précisés dans le présent **ROI**. Si cela s'avère nécessaire, le **C.A.** peut révoquer un ou plusieurs membres du **Comité des jeunes** ou démissionner tout affilié du **FC Ligny** en général, après audition de l'affilié. Toute personne qui s'estime lésée par une décision du **Comité des jeunes** à son égard peut requérir l'intervention du **C.A.** qui statue irrévocablement en degré d'appel.

Art 4.1.3 : Réunion : le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président quand cela s'avère nécessaire pour le bon fonctionnement du club.

Art 4.1.4 : Président : Il préside les réunions du **C.A.**, rédige les PV de ces réunions ; il veille à sauvegarder la bonne entente des membres du **C.A.** ; il prend les contacts nécessaires avec les tiers en vue du bon fonctionnement du club ; il dirige la politique du club notamment en matière financière et nomme, au nom du **C.A.** les responsables des différents postes du club.

Art 4.1.5 : Secrétaire-CQ : est le **correspondant qualifié** du **FC Ligny** ; comme le nom de sa fonction l'indique, il dispose de la signature et de l'adresse du club auprès des instances officielles du football (**URBSFA, CP Namur** notamment) ; il représente le club auprès des instances

Président

Michel BOUCHAT
071/33.23.44

Secrétaire et CQ

Joël MICHAUX
0476/26.28.62

Comité des jeunes

Président :

Michel
LONGUEVILLE
0476/35.26.45

Secrétaire :

Marc Larsille
0476/88.42.98

Trésorier

Jean-Yves
Henrard
0495/55.97.83

Coordinateur Jeunes

Giovanni
Solimando
0478/80.30.04

Jean-Baptiste
Bertrand
0496/30.52.67

Terrain

Rue du Grand
Central, 39
5140 LIGNY



officielles du football ; la fonction du **C.Q.** est clairement établie dans le règlement fédéral de l'**URBSFA** : tout document du club doit porter sa signature pour être valide (affiliations, transfert, déclarations d'accident, etc...). Afin de l'aider dans sa mission, le **C.Q.** peut déléguer à des affiliés dignes de confiance dans des conditions clairement établies, une partie de son travail, à l'exception de sa signature qui est protégée par les lois et règlements fédéraux.

Art 4.1.6 : Trésorière : elle est mandatée par le **C.A.** pour accéder aux comptes bancaires de l'**ASBL FC Ligny** ; elle effectue des versements ou des retraits sur lesdits comptes sur injonction du président, au nom du **C.A.** ; elle supervise, entre autres, les comptes de la buvette.

Art 4.1.7 : Les titulaires d'une carte bleue et administrateurs de l'ASBL du FC Ligny : nomment et révoquent le bureau du **C.A.** (président, CQ, trésorière) et gèrent la politique du club. En règle générale, les missions des administrateurs de l'**ASBL** et titulaire d'une carte bleue sont clairement définies dans la loi et le règlement fédéral de l'**URBSFA**.

Art 4.2 : Comité des jeunes:

Art 4.2.1 : Gestion administrative : Le Comité des jeunes gère l'administratif, il s'occupe de l'information aux parents et de l'organisation des festivités.

Art 4.2.2 : Finances : Le Comité des jeunes gère les finances, récupère les cotisations et effectue les différents paiements.

Art 4.2.3 : Gestion disciplinaire : Le Comité des jeunes gère les conflits et en concertation avec le **Coordinateur des jeunes** fixent les sanctions éventuelles.

Art 4.2.4 : Réunion : Le Comité des jeunes se réunit au minimum une fois par mois pour discuter tant des finances que de la politique sportive ou des organisations extra-sportives.

Président

Michel BOUCHAT
071/33.23.44

**Secrétaire et
CQ**

Joël MICHAUX
0476/26.28.62

**Comité des
jeunes**

Président :

Michel
LONGUEVILLE
0476/35.26.45

Secrétaire :

Marc Larsille
0476/88.42.98

Trésorier

Jean-Yves
Henrard
0495/55.97.83

**Coordinateur
Jeunes**

Giovanni
Solimando
0478/80.30.04

Jean-Baptiste
Bertrand
0496/30.52.67

Terrain

Rue du Grand
Central, 39
5140 LIGNY



Art 4.3 : Coordinateur des jeunes:

Le **Coordinateur des jeunes** propose une politique sportive des jeunes. Il gère le staff des entraîneurs et est le lien entre **les entraîneurs** et le **Comité des jeunes**. Il organise des réunions avec **les entraîneurs** et participe aux réunions du **Comité des jeunes**. Il est habilité à prendre toute décision disciplinaire vis-à-vis du staff et des membres joueurs dans le cadre d'événements se déroulant en match ou entraînement. Il apporte son soutien aux entraîneurs et les conseille. Le **Coordinateur des jeunes** transmettra au **Comité des jeunes** tous rapports d'incident impliquant l'un des joueurs du club.

Art 4.4 : Les entraîneurs:

Par son affiliation, **l'entraîneur** accepte expressément de se conformer au projet sportif du club et de respecter les directives qui lui seront données par le **Coordinateur des jeunes**. La mission de **l'entraîneur** est de dispenser aux joueurs qui lui sont confiés ses connaissances en matière de football, de les aider à progresser tant individuellement que collectivement. Il doit également veiller à la tenue de ses joueurs tant avant que pendant ou après le match. La discipline est de son ressort. L'entraîneur gère le côté sportif tant durant les entraînements que durant les matches. Il devra remplir trimestriellement « une fiche individuelle d'évaluation » pour tous ses joueurs. Il devra également remettre au **Coordinateur des jeunes** un rapport des incidents ayant eu lieu tant en match que durant l'entraînement impliquant l'un de ses joueurs. **L'entraîneur** s'engage aussi à participer à la vie du club en étant présent lors de chaque activité extra sportive organisée par le **FC LIGNY**.

Un document reprenant la description de la fonction d'entraîneur est remis à chaque entraîneur.

Président

Michel BOUCHAT
071/33.23.44

Secrétaire et CQ

Joël MICHAUX
0476/26.28.62

Comité des jeunes

Président :

Michel
LONGUEVILLE
0476/35.26.45

Secrétaire :

Marc Larsille
0476/88.42.98

Trésorier

Jean-Yves
Henrard
0495/55.97.83

Coordinateur Jeunes

Giovanni
Solimando
0478/80.30.04

Jean-Baptiste
Bertrand
0496/30.52.67

Terrain

Rue du Grand
Central, 39
5140 LIGNY



Art 4.5 : Les délégués:

Le délégué doit être affilié au club. Il est le représentant officiel auprès tant de l'arbitre que des adversaires et de l'URBSFA, et se rendra éventuellement à toute convocation de celle-ci reçue dans le cadre de problème durant une rencontre. Il est le responsable de tout le travail administratif de son équipe.

Un document reprenant la description de la fonction de délégué est remis à chaque délégué.

Président
Michel BOUCHAT
071/33.23.44

**Secrétaire et
CQ**
Joël MICHAUX
0476/26.28.62

Comité des jeunes

Président :
Michel
LONGUEVILLE
0476/35.26.45

Secrétaire :
Marc Larsille
0476/88.42.98

Trésorier
Jean-Yves
Henrard
0495/55.97.83

Coordinateur Jeunes

Giovanni
Solimando
0478/80.30.04

Jean-Baptiste
Bertrand
0496/30.52.67

Terrain

Rue du Grand
Central, 39
5140 LIGNY

5. Recommandations aux parents des joueurs

Art 5.1 Respect

Tant pour les parents, que les entraîneurs ou les joueurs voici les règles à respecter :

- Respect des membres de notre équipe et du staff
- Respect envers l'adversaire
- Respect envers l'arbitre
- Respect envers le public

Art 5.2 : Loi sur le transport des enfants :

Règle générale : Les enfants (moins de 18 ans) qui mesurent moins de 1,35 mètre doivent voyager dans un dispositif de retenue pour enfant adapté. Les enfants qui mesurent 1,35 mètre ou plus doivent voyager dans un dispositif de retenue pour enfant adapté ou bien utiliser la ceinture de sécurité. Les enfants peuvent à tout âge prendre place à l'avant s'ils sont attachés comme la loi le prévoit.

Document complet de la loi en annexe



6. Mesure disciplinaire

Art 6.1 : Objectifs visés par toute mesure disciplinaire.

D'une manière générale, toute vie associative nécessite des règles et le respect de celles-ci. Le présent règlement est destiné à les fixer dans le cadre d'une discipline de vie librement consentie par chaque membre du **FC LIGNY**.

Les mesures disciplinaires qui seraient prises vis-à-vis d'un membre n'ont d'autre but que d'inciter celui-ci à respecter le présent règlement.

Art 6.2 : Comportement sur le terrain, sanction de l'entraîneur

Si, au cours d'entraînement ou de match, un joueur affiche un comportement inadéquat, son **entraîneur** peut l'exclure du terrain et/ou l'envoyer sur le banc. L'entraîneur fera part au **Coordinateur des jeunes** de l'évènement. Celui-ci si le cas devait se répéter pourrait prendre des sanctions envers le joueur. Rapport sera fait au **Comité des jeunes**.

Art 6.3 : Carte jaune lors d'un match.

Aucune autre sanction ne sera prise envers le joueur qui reçoit une carte jaune sauf celles éventuellement prévues par les règlements de l'URBSFA. Toutefois si cette carte jaune est consécutive à un comportement agressif ou antisportif vis-à-vis d'un adversaire, d'un partenaire, de l'arbitre ou du public, l'**entraîneur** fera un rapport de l'incident et le transmettra au **Coordinateur des jeunes**. Celui-ci devra évaluer si des sanctions doivent être prises envers le joueur. Il en fera rapport au **Comité des jeunes**.

Art 6.4 : Carte rouge en match.

Une carte rouge reçue pour présentation de deux cartes jaunes au cours de la même rencontre n'entraîne pas d'autre sanction que celle prévue à l'art 6.3. et prévues par les règlements de l'URBSFA. Dans le cas d'une carte rouge reçue pour comportement antisportif ou agressif vis-à-vis d'un adversaire, d'un partenaire, de l'arbitre ou du public, il appartiendra au **Coordinateur des jeunes** (sur base du rapport de l'**entraîneur**) d'envisager d'autre mesure à l'encontre du fautif. Il en fera rapport au **Comité des jeunes**. De plus, le joueur averti devra le samedi suivant arbitrer une rencontre de diabolotins ou pré-minimes se jouant à domicile. S'il n'y

Président

Michel BOUCHAT
071/33.23.44

**Secrétaire et
CQ**

Joël MICHAUX
0476/26.28.62

**Comité des
jeunes**

Président :

Michel
LONGUEVILLE
0476/35.26.45

Secrétaire :

Marc LARSILLE
0476/88.42.98

Trésorier

Jean-Yves
HENRARD
0495/55.97.83

**Coordinateur
Jeunes**

Giovanni
SOLIMANDO
0478/80.30.04

Jean-Baptiste
BERTRAND
0496/30.52.67

Terrain

Rue du Grand
Central, 39
5140 LIGNY



a pas de match ce jour-là, la sanction sera reportée jusqu'au prochain match joué dans l'une de ses catégories.

Art 6.5 : Mesures disciplinaires décidées par le coordinateur des jeunes.

Le **Coordinateur des jeunes** ne peut prendre de mesure disciplinaire à l'égard d'un joueur que dans le cadre d'un problème relevant de ses compétences (art 6.2, 6.3 et 6.4). Tout autre problème doit être porté devant le **Comité des jeunes**.

Art 6.6 : Fonctionnement du Comité des jeunes en matière disciplinaire.

Dans le cas où une mesure disciplinaire ne pourrait être prise par un **entraîneur** ou le **Coordinateur des jeunes**, ceux-ci doivent saisir du problème le **Comité des jeunes**. Le comité pourra renvoyer le cas devant le **Conseil d'Administration du FC LIGNY** ou s'en saisir. En ce cas, il aura pour mission :

- convoquer devant lui le(s) membre(s) concerné(s) par la demande.
- Entendre le rapport de l'**entraîneur** et du **Coordinateur des jeunes**.
- Entendre le(s) plaignant(s) éventuel(s).
- Entendre le(s) témoin(s) éventuel(s) des faits concernés, à charge comme à décharge.
- Entendre la défense du ou des intéressés.
- Débattre de l'opportunité d'une mesure disciplinaire à l'encontre du ou des intéressés et de la portée de la mesure.
- Faire connaître sa décision à l'intéressé/aux intéressés.

Le **Comité des jeunes** est habilité à prendre toute décision disciplinaire, en ce compris une proposition **au Conseil d'Administration du FC LIGNY** d'exclusion définitive du club. Sauf disposition spéciale prise par le **Comité des jeunes**, toute décision prend effet le lendemain du jour où elle est signifiée au(x) membre(s) intéressé(s).

Président

Michel BOUCHAT
071/33.23.44

Secrétaire et
CQ

Joël MICHAUX
0476/26.28.62

Comité des
jeunes

Président :

Michel
LONGUEVILLE
0476/35.26.45

Secrétaire :

Marc Larsille
0476/88.42.98

Trésorier

Jean-Yves
Henrard
0495/55.97.83

Coordinateur

Jeunes

Giovanni
Solimando
0478/80.30.04

Jean-Baptiste
Bertrand
0496/30.52.67

Terrain

Rue du Grand
Central, 39
5140 LIGNY



Art 6.7 : Appel d'une mesure disciplinaire prise par le coordinateur des jeunes.

Le membre qui fait l'objet d'une mesure disciplinaire prise par le **Coordinateur des jeunes** peut faire appel de celle-ci auprès du **Comité des jeunes**. Dans ce cas, le **Comité des jeunes** examine les faits reprochés et la mesure prise et peut décider de maintenir ou modifier cette mesure.

Art 6.8 : Appel d'une mesure disciplinaire prise par le Comité des jeunes.

Le membre qui fait l'objet d'une mesure disciplinaire prise par **Comité des jeunes** peut faire appel de celle-ci auprès du **Conseil d'Administration du FC LIGNY**. Dans ce cas, le **Conseil d'Administration du FC LIGNY** examine les faits reprochés et la mesure prise et peut décider de maintenir ou modifier cette mesure.

Art 6.9 : Voies de faits

Toute personne reconnue coupable de voie de fait sur autrui, membre ou non du **FC LIGNY**, sera automatiquement interdite au FC LIGNY jusqu'à son passage devant le Comité des jeunes qui écoutera ses explications et statuera en conséquence. De plus, le **Comité des jeunes** s'arroge le droit en accord avec la victime de porter plainte auprès des autorités.

Art 6.10 : Amendes infligées par le comité provincial pour comportement antisportif

Toutes personnes, joueurs ou supporters, responsables d'une amende pour comportement antisportif et/ou violent (tant verbalement que physiquement) infligée par le Comité Provincial au **FC Ligny**, devra payer ladite amende.

Tous cas non prévu par le présent règlement sera débattu en réunion de comité et fera l'objet d'un ajout lors de l'élaboration de la prochaine édition.

« L'important dans la vie ce n'est point le triomphe, mais le combat, l'essentiel ce n'est pas d'avoir vaincu, mais de s'être bien battu »

Baron Pierre de Coubertin (1908)

Président

Michel BOUCHAT
071/33.23.44

Secrétaire et
CQ

Joël MICHAUX
0476/26.28.62

Comité des
jeunes

Président :

Michel
LONGUEVILLE
0476/35.26.45

Secrétaire :

Marc Larsille
0476/88.42.98

Trésorier

Jean-Yves
Henrard
0495/55.97.83

Coordinateur

Jeunes

Giovanni
Solimando
0478/80.30.04

Jean-Baptiste
Bertrand
0496/30.52.67

Terrain

Rue du Grand
Central, 39
5140 LIGNY



FC LIGNY

Matricule 5917

Ce règlement est d'application, chaque joueur, entraîneur, délégué, membres du club reconnaissent l'avoir lu et l'avoir accepté. Un exemplaire du présent règlement est affiché au panneau dans la buvette ou peut être téléchargé sur le site web du club à l'adresse suivant :

www.fcligny.be.

Fait à Ligny le 1 septembre 2011.

Le Président

Président
Michel BOUCHAT
071/33.23.44

Secrétaire et
CQ
Joël MICHAUX
0476/26.28.62

Comité des
jeunes

Président :
Michel
LONGUEVILLE
0476/35.26.45

Secrétaire :
Marc Larsille
0476/88.42.98

Trésorier
Jean-Yves
Henrard
0495/55.97.83

Coordinateur
Jeunes

Giovanni
Solimando
0478/80.30.04

Jean-Baptiste
Bertrand
0496/30.52.67

Terrain

Rue du Grand
Central, 39
5140 LIGNY

M Bouchat

Le Correspondant Qualifié

Joël Michaux

Pour le Comité des jeunes du FC LIGNY - Le secrétaire

Marc Larsille.



Accusé de réception du R.O.I.

Nous soussignés, parent(s) et
..... joueur(s) déclarons avoir reçu du
Comité des jeunes le Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I) ainsi
que ses annexes, l'avoir lu et nous engageons à le respecter.

Fait à Ligny, le / / 2011.

Le joueur

Les parents

Président

Michel BOUCHAT
071/33.23.44

**Secrétaire et
CQ**

Joël MICHAUX
0476/26.28.62

**Comité des
jeunes**

Président :
Michel
LONGUEVILLE
0476/35.26.45

Secrétaire :
Marc Larsille
0476/88.42.98

Trésorier
Jean-Yves
Henrard
0495/55.97.83

**Coordinateur
Jeunes**

Giovanni
Solimando
0478/80.30.04

Jean-Baptiste
Bertrand
0496/30.52.67

Terrain

Rue du Grand
Central, 39
5140 LIGNY